

TOUT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

Retrouvez sur notre site consacré à la taxe de séjour, toutes les réponses à vos questions :

- ▶ Comment calculer la taxe de séjour ?
- ▶ Comment la collecter ?
- ▶ Comment, quand et à quelle adresse la reverser ?
- ▶ Les documents réglementaires
- ▶ Les tutoriels vidéo



POUR NOUS CONTACTER :

carmausinsegala@taxesejour.fr

tél : 05 63 43 46 44



GUIDE HÉBERGEUR

TÉLÉDÉCLAREZ SIMPLEMENT LA TAXE DE SÉJOUR

- Vous connecter
- Valider vos informations
- Télédéclarer
- Reverser



AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE POUR :

CALCULER

COLLECTER

DÉCLARER

REVERSER

<https://carmausinsegala.taxesejour.fr>

<https://carmausinsegala.taxesejour.fr>



Carmausin
Ségala

1 ACTIVEZ VOTRE COMPTE HÉBERGEUR

VOUS AVEZ REÇU L'INVITATION POUR VOUS CONNECTER PAR COURRIEL ?

Bonjour,
Activez votre compte hébergeur en cliquant sur :
<https://carmausinségala-app.taxesejour.fr/register>
CLIQUEZ SUR LE LIEN

CRÉATION DE VOTRE COMPTE HÉBERGEUR
Nouveau mot de passe
Confirmation du mot de passe
Activer
CHOISISSEZ UN MOT DE PASSE

VOUS AVEZ REÇU L'INVITATION POUR VOUS CONNECTER PAR COURRIER POSTAL ?

À partir de la page d'accueil du site d'information sur la taxe de séjour :
<https://carmausinségala.taxesejour.fr>, cliquez sur le bouton **Je déclare mes nuitées**.

CONNEXION À LA PLATEFORME DE DÉCLARATION ET DE REVERSEMENT
VOUS AVEZ REÇU UN CODE POUR ACTIVER VOTRE COMPTE PERSONNEL SUR LA PLATEFORME ?
Activer mon compte
CLIQUEZ SUR LE LIEN D'ACTIVATION

ACTIVER MON COMPTE
Code d'invitation
Courriel
Soumettre
ACTIVEZ VOTRE COMPTE

CHOISIR SON MOT DE PASSE
Nouveau mot de passe
Confirmation du mot de passe
Soumettre
CHOISISSEZ UN MOT DE PASSE

UN QUESTION
Contacter le responsable de la taxe de séjour :
Service « Collectivité de Démonstration »
Contacter

2 VOTRE 1^{ère} CONNEXION

1 Renseignez l'adresse courriel avec laquelle vous avez activé votre compte.

2 Entrez le mot de passe que vous avez choisi.

✓ Vous êtes connecté !

3 VALIDATION DES DONNÉES

Lors de votre première connexion, vous validez les **Conditions Générales d'Utilisation** du site ainsi que la **Politique de Confidentialité**. Vous pourrez ensuite modifier vos données personnelles ainsi que celles concernant les hébergements pour lesquels vous avez collecté la taxe de séjour.

4 DÉCLARATION POUR :

4.1 Un hébergement qui a un tarif de la taxe de séjour fixe :

- Vous devez déclarer chaque mois, le nombre total de nuitées que vous avez collectées ainsi que le nombre de nuitées que vous avez exonérées de taxe de séjour. La tenue du registre du logeur au séjour est une obligation légale, vous n'aurez pas à nous le transmettre si vous déclarez sur la plateforme. Vous le conservez pour un éventuel contrôle.

TAXE DE SÉJOUR
ACCÉDER AUX REGISTRES
JE DÉCLARE

NOUVELLE DÉCLARATION POUR L'HÉBERGEMENT :
LE CONSTALLATION
Type d'hébergement : Hôtel | Classement : ★★☆☆ (3 étoiles) | Capacité : 20 | Adresse : 41 rue Jobin, 13003 Marseille France

DÉCEMBRE 2018

Type de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujetties non exonérées	250	0,90 €	225,00 €
Exonérées			
Mineurs (les personnes mineures)	6	0,00€	0,00 €
Saisonniers (les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00 €
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00 €
	0	0,00€	0,00 €
Totaux	0		225,00 €

Retour Enregistrer

4.2 Un hébergement qui a un tarif de la taxe de séjour proportionnelle :

- Si vous avez une obligation de comptabilité, vous pouvez déclarer le nombre de nuitées commercialisées ainsi que les montants collectés et joindre l'export de votre logiciel de facturation comme pièce justificative.
- Si vous êtes un particulier, vous disposez d'un registre en ligne vous permettant de faire votre déclaration au séjour et vous devez le valider chaque mois.

TAXE DE SÉJOUR
ACCÉDER AUX REGISTRES
JE DÉCLARE

NOUVEAU SÉJOUR : LES OIES SAUVAGES

SÉJOUR
Dates du séjour : Du 19/09/2018 Au 25/09/2018 | Montant du séjour (ht) : 1100 €

CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Type d'occupants	Nb de personnes	Tarif par personne	Montant total collecté
Assujettis non exonérés	2	1,73 €	24,22 €
Exonérés			
Mineurs (les personnes mineures)	2	0,00€	0,00 €
Saisonniers (les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00 €
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00 €
Non assujettis	0	0,00€	0,00 €
Totaux	0		24,22 €

Retour Enregistrer

5 REVERSEMENT

À partir de vos déclarations, vous recevez à chaque fin de période de perception par courriel, ou par courrier postal si vous déclarez via le formulaire papier, un avis récapitulatif des sommes à payer indiquant les modalités de reversement.